Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210927-2021_152-DE

2021-152

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

SOUS-DOMAINE :
AIDE SOCIALE

OBJET :
Création d'une Maison France Service

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du
21 septembre 2021

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE

PAR PUBLICATION LE

PAR DELEGATION LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 27 septembre 2021 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, President de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Philippe GREFFIER, Régis BONDOUI, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Jacques PENNAVAIRE, Jean-marc DEUMIER, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Veronique CORROIR, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Francois DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Benoit MERLIN, Gérard MONDRAGON, Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-Francois POUZADOUX, Martine PUEBLA, Jacqueline RATABOUIL, Jérome SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-Francois VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Jérome WILTZIUS, Giovanni ZAMAI

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Christophe PRADEL par Régis BONDOUI, Bernard PECH par Jacques PENNAVAIRE, Nadine ROSTOLL par Jean-marc DEUMIER, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérome WILTZIUS,

Procuration(s) : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Robert BATIGNE à Charles PAULY, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Sabine CHABERT, Dominique DUBLOIS à Denis BOUILLEUX, Prescillia GRANIER à Bernard GRIMAUD, Pierre MONOD à Isabelle SIAU,

Excusé(s): Sandrine CAMPGUILHEM, Frederic JEANJEAN, Gerard LAMARQUE, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH

Absent(s) : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Regine SURRE, Marc TARDIEU ,

Secrétaire de séance : Brigitte BATIGNE

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210927-2021_152-DE

2021-152

Dans le cadre du projet intercommunal visant à mailler le territoire avec des équipements, services et actions permettant de renforcer la cohésion territoriale et sociale,

Soucieux de renforcer l'accès aux services de proximité, de lutter contre l'illectronisme, ou encore de développer des partenariats visant à offrir des réponses adaptées aux besoins des usagers,

Vu l'article 100 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République dite « loi NOTRe » relatif à la création des Maisons de services au public,

Considérant la nécessité pour le territoire de la Communauté de Communes de créer localement un espace mutualisé qui s'inscrit dans une volonté de maintenir des services de proximité en zone rurale en offrant un bouquet de services principalement en matière d'emploi, de prestations sociales, de l'aide sociale, permettant de faciliter les démarches les plus courantes des habitants mais aussi d'œuvrer en faveur de de l'inclusion numérique,

Considérant que la création d'une Maison France Service s'inscrit parfaitement dans le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics,

Entendu que la Maison France Service devra se conformer réglementairement à la charte Nationale, que ses interventions auprès de la population se situent en amont des organismes partenaires et qu'elles portent sur l'information, l'animation, l'orientation, la mise en relation, l'obtention de rendez-vous, l'aide à la constitution de dossiers, la communication,

Véritable outil de cohésion sociale et territoriale, la Maison France Service répond à ces enjeux.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de créer une Maison France Service localisée sur le territoire de la commune de CASTELNAUDARY.

Monsieur le Président indique que la création de la Maison France Service sera portée par la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois mais qu'il convient d'en confier sa gestion au Centre Intercommunal d'Action Sociale Castelnaudary Lauragais Audois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la création d'une Maison France Service localisée sur le territoire de la commune de CASTELNAUDARY.

DIT que la gestion de la Maison France Service localisée sur le territoire de la commune de CASTELNAUDARY sera confiée au Centre Intercommunal d'Action Sociale Castelnaudary Lauragais Audois.

AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la création d'une Maison France Service localisée sur le territoire de la commune de CASTELNAUDARY et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210927-2021_152-DE

2021-152

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.
La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS * 11 (Aude) *

Castelnaudary, le 27 septembre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER